

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2025\_064**

### **Objet : Virement de crédits entre chapitres - Budget Principal**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2025\_027 du 18 mars 2025 portant sur le vote du budget primitif ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération 2024\_118 lors du conseil du 17 septembre 2024 ;

Considérant le besoin de crédits au chapitre 10 du budget principal de Cœur de Flandre agglo ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'effectuer un virement de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement du budget principal d'un montant de 2 000,00 € de la manière suivante :

<b>Chapitre</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Sous fonction</b>	<b>Nature</b>	<b>Service</b>	<b>Antenne</b>	<b>Montant</b>	<b>Libellé</b>
<b>Chapitre 10</b>	FINANCES	01	10222	NA	NA	+ 2 000,00	FCTVA
<b>Chapitre 23</b>	VOIRIE	734	2317	VOIRIE	GEPU	- 2 000,00	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck,**

**Le Conseiller délégué en charge du Budget**

**Didier TIBERGHIE**

Signé électroniquement par : Didier  
TIBERGHIE  
Date de signature : 29/04/2025  
Qualité : Conseiller délégué au budget

